

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL EN DATE DU MARDI 6 DÉCEMBRE 2022

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	13
DELIBERATION N° 2022-040	

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à neuf heures dix, se sont réunis aux Adrets-de-l'Estérel 83600, au sein de la salle des fêtes de la Mairie, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 30 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

PRÉSENTS :

Georges BOTELLA - Christophe CHIOCCA – Guillaume DECARD - Jean-Pierre KLINHOLFF - Michel FLEURY - Eve STEINMETZ – Isabelle MARTEL - Charles MARCHAND - Mireille ANILLO – Martine BOUVARD
Maxime GRILLET

REPRÉSENTÉS : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Jean-François MOISSIN donne pouvoir à Mireille ANILLO
Jean-Luc RICHARD donne pouvoir à Georges BOTELLA

ABSENT :

Michel FELIX

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Christophe CHIOCCA

..... *

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CEREMA « DESTINATION FRANCE-SENTIERS DE NATURE » CONCERNANT DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT DES ITINERAIRES DE RANDONNEE PEDESTRE DU MASSIF DANS LE CADRE DE L'OPERATION GRAND SITE DE L'ESTEREL

Pour la période 2022-2024, le CEREMA a mis en place un Appel à projet « Sentiers de nature » ayant pour objet de créer ou restaurer 1000 km de sentiers et de préserver et restaurer les patrimoines naturels, culturels et paysagers aux abords des sentiers. Le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E.) a inscrit plusieurs opérations dans le cadre de l'Opération Grand Site (OGS) de l'Estérel en vue de lancer la phase opérationnelle de travaux prioritaires permettant d'acheminer le massif de l'Estérel vers l'obtention du label « Grand Site de France ».

Parmi les missions portées par le S.M.G.S.E. une action s'intitule "Accueil du public et gestion de la fréquentation : aménagement de sentiers, chemins et portes d'entrées du massif ».

L'inscription de cette compétence à « l'article 3.10 » a été approuvée par le Comité Syndical du S.M.G.S.E. et a fait l'objet de la délibération de modification des statuts n° 2021-044 du 14 décembre 2021

Le travail réalisé dans le cadre de la définition des orientations stratégiques et du plan d'action du Plan de Paysage (PP) et Schéma d'Accueil du Public (SAP) de l'Estérel, a permis en 2021 et 2022 d'affiner certaines des actions visées.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Objectifs

- Favoriser l'accessibilité en mobilités douces,
- Améliorer l'accueil du public et son information sur site,
- Améliorer la gestion de la fréquentation et les cheminements sur le site,
- Rendre fonctionnel le réseau d'itinéraires de nature du Grand Site,
- Améliorer la préservation du site et sa qualité paysagère.

Composantes de l'action

- Aménagement et requalification d'itinéraires de randonnées pédestres.
- Conception et pose de la signalétique directionnelle,
- Organisation/sécurisation des cheminements,
- Aménagement végétal, aménagement paysager, re-naturalisation d'espaces proches des itinéraires.
- Mobilier léger d'accueil du public : équipements de type repos, pique-nique ou contemplatifs,
- Signalétique d'information sur site : réseau d'itinéraires de sports de nature autorisé, information environnementale et patrimoniale, information sur le Grand Site, réglementation, etc.
- Développement d'un projet de médiation patrimoniale grand public avec mobilier adapté.

Les aménagements seront réalisés selon les prescriptions des Principes d'aménagement Grand Site du Plan de Paysage et de la Charte de Signalétique du Grand Site de 2021.

COÛT DE L'OPÉRATION

La subvention à demander au Cerema pour l'Appel à projet 2022-2024, correspond à un montant de **1.600.000,00 euros HT, soit 80% du montant total d'action de 1.920.000,00 euros HT.**

L'essentiel de la TVA sera récupéré au titre du FCTVA.



Projets	Montant opération HT
1. Réalisation de travaux d'aménagement des itinéraires de randonnée pédestre	1.600.000,00 €
2. Réalisation et pose de mobilier d'information et de médiation aux abords des itinéraires de randonnée pédestre.	320.000,00 €
Total	1.920.000,00 €

Organismes financeurs	Montant HT	Pourcentage du HT
Cerema		
Travaux d'aménagement des itinéraires de randonnées pédestre et de pose de mobilier d'information	1.600.000,00 €	80,00%
Autofinancement S.M.G.S.E.	320.000,00 €	20,00%
TOTAL	1.920.000,00 €	100,00%

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE à l'unanimité des membres, l'attribution d'aides publiques auprès du Cerema, et notamment par l'Appel à Projet « Sentier de Nature » pour un montant de 1.600.000,00 euros correspondant à 80 % du montant total d'opération de 1.920.000,00 € HT, pour la réalisation de travaux d'aménagement paysager et d'accueil du public sur 650 kilomètres d'itinéraires de randonnée pédestre répartis sur les 30 000 ha du massif.

S'ENGAGE à l'unanimité des membres à financer, avec les participations des communes, la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions,

CERTIFIE à l'unanimité des membres que le projet pour lequel les subventions sont demandées n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engager à ne pas commencer la mission avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet,

S'ENGAGE à l'unanimité des membres à garder la Maîtrise d'Ouvrage de l'opération,

S'ENGAGE à l'unanimité des membres à réaliser l'opération suivant l'échéancier prévu au projet,

S'ENGAGE à l'unanimité des membres à inscrire au budget les crédits afférents,

DONNE à l'unanimité des membres, pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXPEDITION CONFORME

Les Adrets-de-l'Estérel, le 06 décembre 2022

LE PRÉSIDENT
SYNDICAT MIXTE
DU
GRAND SITE
DE L'ESTÉREL
Georges BOTELLA

